

SAMIR AMIN GROUPE TRAVAIL 3**Le droit à l'éducation, le droit à la santé****Notes brèves pour la discussion****1. Le droit à l'éducation est un droit**

L'éducation n'est pas un bien qui, acquis, s'ajouterait aux autres biens du patrimoine d'un individu, car son acquisition devient partie intégrante de la personne humaine.

Comme tous les droits, il doit donc être égal pour tous, dans sa proclamation de principe et dans sa mise en œuvre pratique.

2. Le principe d'égalité implique la gratuité absolue. Je dirais même pour les riches. A l'impôt progressif (certainement nécessaire) on ne doit pas substituer le principe du paiement des services d'éducation par ceux qui en ont les moyens.

Les coûts de l'éducation doivent être donc supportés intégralement par l'Etat et le budget de l'éducation doit bénéficier à ce titre d'une haute priorité.

Ce principe d'égalité vaut pour toutes les nations, riches et pauvres.

Mais d'évidence les pays pauvres n'ont pas des moyens équivalents (« en qualité ») à ceux des pays riches.

Cette inégalité est l'une des conséquences les plus dramatiques de l'inégalité entre les nations produite par l'expansion capitaliste/impérialiste.

Il faudra faire avec sans renoncer au principe de ce droit égal même pour les pays pauvres. L'investissement dans l'éducation est sans doute l'investissement le plus productif à long terme. Dans un premier temps on peut accepter que l'effort essentiel soit porté sur l'éducation primaire, gratuite et obligatoire (c'est possible : Cuba, le Vietnam et d'autres l'ont prouvé), tandis que le pourcentage des classes d'âge admises dans le secondaire et le supérieur peut être modeste et n'augmenter qu'au fur et à mesure des réalisations du développement.

3. La proclamation du droit à l'éducation et la définition de ses objectifs et donc de son contenu sont indissociables.

Objectif : former des « producteurs » (nécessaires pour les systèmes productifs tels qu'ils sont) ou former des « citoyens » ? Les deux tâches doivent être indissolublement associées et la formation des citoyens ne saurait être sacrifiée sous prétexte d'une priorité à donner à la première. De surcroît cette association des tâches doit être la même pour tous (principe d'égalité) ; on ne peut pas accepter qu'une « instruction pratique » soit réservée aux uns (en général les enfants des classes populaires, destinés à reproduire leur force de travail nécessaire pour le capital), tandis que « l'instruction noble » serait réservée à une minorité (même recrutée par « concours » et non selon les moyens financiers de leurs parents).

Ces principes ne sont pas pris en considération par le discours dominant, en particulier dans ses propositions de « réformes » éventuelles de l'éducation. Ce discours se situe aux antipodes du nôtre.

Reconnaissant le « droit à l'éducation » du bout des lèvres il s'empresse d'en annihiler toute la portée par la priorité pratiquement absolue qu'il donne aux objectifs de formations répondant aux besoins du « marché », réduisant la formation des citoyens à quelques phrases de rhétorique pauvre.

La privatisation payante des services éducatifs, la soumission des Universités et de la recherche au contrôle des oligopoles font le reste.

Au terme de cette dérive économiciste : le faux concept de « capital humain », qui traite l'éducation en un « bien approprié » par son bénéficiaire. On ignore donc délibérément que la production de connaissances est sociale, déterminée par l'ensemble de la société et non un quelconque fragment isolé de celle-ci ; comme on ignore que le porteur du « capital d'éducation » ne peut faire usage de celui-ci que dans la société. Le concept est donc étroitement associé à l'illusion individualiste, fondement de la « théorie » selon laquelle la société n'est que la somme des individus qui la composent. Il s'agit là du produit suprême de l'aliénation marchande et du caractère économiciste absolu de la vision bourgeoise de la société (par opposition au caractère non économiciste du marxisme).

Keynes disait que la moitié du PIB avait déjà – en son temps – le caractère de « biens collectifs », c'est-à-dire de « biens » (si on les appelle ainsi) non marchands même lorsqu'on les transforme, contre leur nature, en biens pseudo marchands (pour permettre au capital d'en tirer un profit). Marx bien avant avait défini le « General intellect », essentiel dans la production des connaissances et des technologies, qui est de ce fait toujours sociale.

Le modèle de système éducatif proposé par le discours dominant – celui des Etats Unis – porte à l'extrême ces caractéristiques fondamentalement anti-démocratiques. Education pseudo professionnelle adaptée à la demande et soumise aux injonctions de l'entreprise capitaliste, privatisée de surcroît, pour la presque totalité de ses bénéficiaires ; éducation noble réservée à la petite minorité destinée à la reproduction de la classe dirigeante.

4. La définition des moyens intellectuels nécessaires pour la formation des citoyens est complexe. Elle est indissociable de la conception de la démocratie qu'on veut promouvoir.

Ces moyens ne peuvent en aucun cas être réduits à quelques banalités du style « éducation morale et civique », ou connaissance des institutions de la gestion de la société politique et des droits de l'homme. Ils doivent être pensés dans la perspective de produire des humains capables par eux-mêmes d'analyser la réalité de leur société, d'en faire la critique et d'agir pour la transformer. C'est dire qu'il n'y a pas de formation de citoyens en dehors de la perspective de formation de citoyens critiques. La démocratie et la modernité (« l'Homme fait son histoire ») l'exigent. La formation du citoyen doit être offerte à tous, même à ceux pour lesquels le système en place privilégie la formation « pratique ».

Le modèle étatsunisien proposé ne forme pas des citoyens mais seulement des agents d'exécution, des consommateurs et des spectateurs majoritaires d'une part, une classe dirigeante minoritaire d'autre part.

Un dernier point concerne les frontières de la citoyenneté à construire. Le citoyen à former sera citoyen de quoi ? De la nation à laquelle il appartient, ou du monde ? Il ne peut être dans l'état actuel que citoyen de sa nation. Il ne pourra devenir citoyen du monde que lorsque les écarts gigantesques créés entre les nations par le capitalisme/impérialisme auront été gommés. Perspective optimiste fort lointaine. Mais alors il faut bien reconnaître que le citoyen des nations privilégiées opulentes bénéficie d'une rente de situation (« la rente impérialiste ») et que la réduction progressive de celle-ci doit constituer l'objectif d'une formation internationaliste du citoyen (et non « mondialiste » au sens naïf), consciente de l'ampleur du défi.

5. Ce que nous avons proposé pour le droit à l'éducation s'applique mutatis mutandis au droit à la santé.

Il s'agit là aussi d'un droit égal pour tous. Sa traduction en réalité implique la « sécurité sociale » pour tous, même dans les pays pauvres, la gratuité des soins, la prise en charge de ses coûts par le budget national. Comme elle exige évidemment la définition d'objectifs d'étape ; pour les pays pauvres sans doute la priorité à la médecine préventive, l'éradication des pandémies etc.